

32 ans, contremaître à Tourcoing ; subordination de témoin. Cette dernière affaire se rattachait à celle du dévouement des secrets de fabrication au préjudice de la maison Rombeau et Monnier.

Un accident, rue Pellart. — Un ouvrier peintre était occupé, mercredi, à peindre le dessus d'une véranda dans une maison de la rue Pellart. Il était monté sur une échelle qu'il avait placée sur la véranda, mais l'échelle, mal assujettie, glissa entraînant l'ouvrier dans sa chute.

Celui-ci en cherchant à se retenir, brisa un carreau et se fit à la main une profonde blessure.

Le malheureux enfant de cinq ans, du Fort Cordonneau, rue de Mouveaux, le jeune Petit, qui était tombé, la semaine dernière, dans de l'eau bouillante, est mort mercredi, après avoir enduré des douleurs atroces.

Mercredi soir, une bande de gamins s'amusaient, vers six heures et demie, à faire rouler les wagonnets, qui servent au transport des terres au boulevard de Beaurauges, lorsque l'un deux tomba et fut assez grièvement blessé : c'est le jeune Charles Fournez.

On a transporté chez ses parents, rue Beraud, où des soins empêtrés lui ont été donnés.

Un vol... à la tire. — Le camionneur du M. Buisson, avait laissé, mardi, vers 10 heures du matin, seul un instant, sa voiture à l'entrée de la Grande-Place, pendant qu'il faisait une livraison.

Un adroit filou, qui le surveillait, sans doute, profitait du moment pour enlever une pièce de drap d'une valeur de 150 fr. environ et destinée à M. Bernard, tapissier, Grande-Rue.

Le coup fait, l'individu, sans perdre de temps, proposa à deux femmes de vendre le drap à un tapissier, leur promettant une belle commission.

Le premier négociant à qui s'adresserait les femmes, fut précisément M. Bernard, qui voulait bien acheter, mais pas sans avouer la marchandise.

A une heure et demie, on lui apporta donc la pièce, en demandant un franc 75 le mètre.

Ce prétexte mit M. Bernard en éveil ; comme il attendait un drap semblable, il méra et constata que cette pièce était bien la sienne.

Il prévint aussitôt la police, qui mit les femmes en état d'arrestation.

Les docteurs Brunet et Dumont furent appelés aussitôt, et après avoir déchiré les doigts qui s'étaient pratiqués, profitant de l'effacement d'une partie de la peau, pour enlever une pièce de drap d'une valeur de 150 fr. environ et destinée à M. Bernard, tapissier, Grande-Rue.

Outrage à la pudeur. — Les gendarmes en regardant leur caserne mardi soir, avaient fait éclater Florimond Van Royen, tailleur, demeurant rue Haute, qui était en état complet d'ivresse et gesticulait rue de Renaix. Mercredi matin dès six heures, il se faisait de nouveau remarquer dans cette même rue dans une posture telle qu'il fallut le mettre en état d'arrestation du chef d'ivresse et d'outrages aux mœurs. Le malheureux, qui a dix enfants vivants, est séparé de sa femme depuis huit ans.

Explosifs français. — On n'a pas, en Belgique, pour les Français, le même manuscrit que nous avons dans notre pays pour les Belges et on n'y fait plus d'explosifs pour conduire à la frontière les étrangers qui ne peuvent pas justifier de moyens d'existence.

C'est ainsi que mercredi vers quatre heures, une trentaine de malheureux ont encore été escortés par la gendarmerie belge jusqu'à la frontière près de la Marckie.

La fanfare du Blanc-Sablon inaugura, vendredi matin, la Fête du travail. Il faut à cette occasion, elle se fera entendre à l'inauguration, où elle exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Mouveaux. — Nous apprenons que le jeune Es-tudent démentira la Fortepie qui s'était blessé il y a une quinzaine de jours, avec un revolver, dans les circonstances qu'on a pas oubliées, est mort dans la nuit à mercredi.

Le blesse, du nom d'Eustache Culot, est natif des Hautes-Aves et fait partie de la classe 1887. Il a été transféré à l'hôpital militaire de Lille. La blessure possède tellement grave que l'on croit l'opération nécessaire.

Wasquehal. — L'établissement de Madame Voigt, est occupé militairement, comme tous les établissements industriels de la région.

Mercredi après-midi, un cuirassier se promenait dans les ateliers, lorsqu'il vit l'idée d'aller à un fil de fer d'un métier à carder. Il avança imprudemment la main droite, qui fut saisie dans les cardes et déchirée jusqu'au poignet. Les personnes présentes s'empressèrent autour de lui, et M. le docteur Jacquart fut appelé à donner ses soins.

Le blesse, du nom d'Eustache Culot, est natif des Hautes-Aves et fait partie de la classe 1887. Il a été transféré à l'hôpital militaire de Lille. La blessure possède tellement grave que l'on croit l'opération nécessaire.

Un accident, fait probable, mercredi vers trois heures, rue d'Innemont. Une voiture de plaisir appartenant à un officier, a percuté un piéton, qui a été renversé à l'entrée de la rue par un caisson. Le choc a été si violent qu'une des roues a été complètement brisée : aucun des conducteurs n'a reçu de blessures.

Les ouvriers maçons de Roubaix et des environs se sont réunis le jeudi 8 mai à 7 heures du soir, à l'Poste, rue Louis Bodin, rue Jeanne d'Arc, près des Halles. Ordre du jour : formation d'une chambre syndicale.

— Les accident-maîtres, ou échallonneurs-entrepreneurs en soie, laine, pêche ou coton, se réuniront le dimanche 11 mai, à quatre heures du soir, salle Philibert à la rue de Rebecq, Roubaix. Ordre du jour : composition d'une chambre syndicale.

La Chambre syndicale des ouvriers fabriquants tissus se réunit en assemblée générale le dimanche 11 mai à 3 heures précises à l'estaminet de la Descente des Tailleurs de pierres, 22, rue de l'Europe.

Croix. — Charles Struyver, qui est âgé de 17 ans, sans motif aucun, lance des pierres à la tête d'une dame de 70 ans, la veuve Geerts.

Le docteur Morival a donné ses soins à la blessée, mais la plainte a été déposée.

Auguste Mathon est marchand de vêtements et habilleur au Cheval volant ; depuis, il a des localités.

Levée du matin du mardi à mercredi, il a frappé une personne qui occupait une chambre chez lui. Peut-être ces procès, la locataire est alors se plaindre à la police et une contravention a été dressée.

Béats et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui.

## AVIS AUX INDUSTRIELS

### ET AUX NEGOCIANTS

On vient de mettre en vente aux bureaux du Journal de Roubaix et du Bulletin des Laines un tableau dans lequel ont été réunies des statistiques très intéressantes pour le commerce et l'industrie de la laine.

Ce tableau se complète par des graphiques présentant les fluctuations des cours, non seulement de la laine brute, du poêle Buenos-Ayres, mais aussi de la laine teinte.

Cette dernière partie embrasse une période de quarante années et a été dressée sur les indications de l'un de nos meilleurs courtiers. C'est une travail unique et très utile à consulter.

PRIX DU TABLEAU DE STATISTIQUES : 2 FR.

Coix pris extrait à un franc pour les Abonnés à la grande édition du Journal de Roubaix et au Bulletin des Laines.

Le tableau collé sur toile coûte 1 fr. 50 en plus

## LILLES

Le général Jamont et le nouveau commandant du 1er corps, dont nous l'avons annoncé hier, M. le général Jamont, commandant du corps d'armée, est nommé au commandement du corps d'armée à Châlons-sur-Marne, au remplacement de M. le général de Miribel, appelé aux fonctions de chef de l'état-major général.

M. le général de division Loizillon, commandant la 2e division de cavalerie, président du comité technique de la cavalerie est nommé au commandement du 1er corps d'armée à Lille, en remplacement du M. le général Jamont.

La décret et relatif à ces deux nominations a paru à l'Officiel.

Nous correspondant particulier de Paris nous télegraphie que M. de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre, a conféré successivement ce matin avec les généraux de Miribel et Jauré.

La propriété foncière. — A l'audience des crées de mercredi, au tribunal civil de Lille, une maison à usage de boulangerie, sise à Lille, rue de la Paix, 21, mise à prix 8,000 francs, a été adjugée 12,000 francs à M. Hulin.

Une maison à usage de boulangerie, sise à Roubaix, rue Saint-Maurice, 17, mise à prix 7,000 francs, a été adjugée 7,550 fr. à M. Desmazières.

Une maison mise à Armentières, rue de l'Avenir, 18, mise à prix 3,000 fr. a été adjugée 3,100 fr. à M. Bulteau.

Société de géographie. — La Société de géographie de Lille organise pour la fête de la Pentecôte (25 et 26 mai) une excursion vers Anvers, et dont voici le programme :

Départ de Lille le 25 mai à 6 heures 20 du matin. — Arrivée à Hamme-lez-Termonde à 9 h. 30. Départ pour Averbies, à 11 heures, en bateau à vapeur (28 kil.). — Arrivée à Averbies vers 1 heure. Visite de la ville : Docks, bassins, églises, musées, jardin zoologique, etc.

Départ d'Averbies 26 à 4 h. 40, rentrée à Lille à 9 h. 50 du matin.

Directeur de l'excursion : M. Fernaux.

Les adhésions sont reçues dès maintenant au siège de la Société, 29, rue des Jardins, de 4 à 7 heures du soir.

Accident ou suicide. — Sous ce titre, l'Echo du Nord publie l'information suivante :

Un affreux événement s'est produit mercredi, vers midi et demi, près de la gare de Carvin.

M. Delesalle, âgé de 24 ans, marchand de liquides à Marquette-en-Barœul, a été coulé dans le parvis de l'église par un obus tiré par un char de mortier sous condition. Demollet est, en outre, inculpé de vol au préjudice de son patron « son exploitant » dans le langage anarchiste.

Les trois premiers ont déjà encouru précédemment des peines spécialement pour outrages à des agents. Claeys a été condamné pour provocation à des attaques.

Quand à Edmond Verrouyse, il sera le parent, le frère dit-on de François Verrouyse, qui doit comparaître à la prochaine session des assises du Nord, comme témoin dans l'affaire du vol de 90,000 francs de Tournai.

Les fêtes des 25 et 26 mai. — La Commission d'organisation du festival présente instamment les personnes de la ville qui désiraient ou accepteraient de remplir, auprès des sociétés musicales et corps armés participant aux fêtes des 25

et 26 mai, les fonctions de commissaires, d'assister à une réunion qui aura lieu, dans la grande salle des mariages de l'hôtel-de-ville, le dimanche, ouverte tout le matin.

La Chapelle de la Marlière. — Toujours même affluence de visiteurs tous les matins et même l'après-midi la chapelle n'est jamais déserte. On remarque surtout de braves femmes d'ouvrières avec leurs enfants.

Le sanctuaire est orné avec beaucoup de goût, de bannières et d'oriflammes et chaque jour viennent s'ajouter de nouveaux témoignages de reconnaissances innumérables ex-voto des années précédentes.

Depuis le pèlerinage de l'an dernier, la statue coloniale de Notre-Dame de la Marlière occupe la place qui lui était réservée au sommet du superbe édifice. Cette superbe statue ne produit peut-être pas tout l'effet sur lequel on comptait, à cause des proportions quelque peu exagérées du dôme.

Terrible accident. — Mercredi après-midi, vers 5 heures, un terrible accident s'est produit au poignard de M. Dubrule, rue de Guines.

Désiré Depoorter, âgé de 60 ans, ouvrier tisseur, demeurant à Monseur, hameau du Blan-Pigeon, se baissa pour retirer un morceau d'emballage qui se trouvait sous son mètre. Sa main gauche fut prise entre deux rouleaux garnis de pointes et les trois premiers doigts furent pour ainsi dire arrachés.

Arrêté par un agent sur la plainte du tisserand, il fut arrêté ; lui et ses compagnons furent arrêtés pour être détenus.

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhémence contre les faits qu'il lui reproche.

« C'est une folie, c'est pas vrai ; vous êtes tous des meurtriers, dit-il aux témoins. S'il y a des coupables c'est le patron qui m'a roulé de coups. Voyez ma main. »

Le prévenu qui paraît très-monté, proteste avec véhém